



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

9 AVRIL 1982



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Loire-Atlantique - Arrondissement de Nantes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 9 Avril 1982

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

L'an mil neuf cent quatre vingt deux

Le Neuf Avril à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de REZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FLOCH, Député-Maire suivant convocation faite le 2 Avril 1982.

Etaient présents :

M. FLOCH, Député-Maire,

MM. COUTANT, JORAND, PAPIN, RETIERE, MARIEL, QUEBAUD, Adjoints,

M. HOCHARD, Adjoint délégué,

MM. BARAUD, BASTARD, BLANDIN, BREMONT, BROCHU, BROSSAUD, CAILLEAU, Mlle CHARPENTIER, MM. HIMENE, MORIN, PINTAUD, PRIN, SAILLANT, TREBERNE, VANEECKE, BEDEL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés (ayant donné procuration pour voter en son nom à un collègue du Conseil) :

M. CONCHAUDRON, Mme QUILLAUD, M. GUILLOU, Adjoints,

Mmes JUHEL, LEPRETRE-EDOM, M. LOUET, Conseillers Municipaux.

o / o

o

M. MORIN a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

o o

o



ORDRE DU JOUR

1 - VILLE DE REZE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1982 -
Décision modificative n° 1
Approbation

2 - ZONE INDUSTRIELLE - RUE DE L'ILE MACE -
Echange de terrain avec Monsieur NEAU.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

09. AVR. 1982

OBJET : VILLE DE REZE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1982 -
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - APPROBATION.

EXPOSE :

Ajustement de crédits :

Le Service Restauration, va, pour les besoins du Service, faire l'acquisition d'un véhicule neuf. Il s'agit d'une Renault 4 L commerciale. Les crédits nécessaires au paiement de ce véhicule n'étant pas suffisants sur le Compte 215 Acquisition de véhicule, il s'agit d'un transfert de crédits du Compte 214 Acquisition de matériel au Compte 215 pour un montant de 14.000 FRF. (quatorze mille francs)

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
214	Acquisition de matériel	- 14000 F.
215	Acquisition de véhicule	+ 14000 F.

Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code des Communes et notamment les articles L 212-2 et L 212-3,

Vu, l'Instruction générale sur la comptabilité publique du 20 Juin 1959,

Vu, le décret n° 62-1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu, l'Instruction M 11 du 18 Décembre 1959 relative à la comptabilité des Villes de moins de 10.000 habitants.

Vu le budget primitif de l'exercice en cours, adopté en séance du 5 MARS 1982 et déposé en Préfecture le 12 MARS 1982,

Vu, les propositions de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité d'effectuer les modifications suivantes :

DELIBERE : À l'unanimité,

Décide de modifier le Budget de l'exercice 1982 tel que proposé.



FAIT A REZE, le 22 AVRIL 1982

LE DEPUTE-MAIRE,

J. FLOCH



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

09. AVR. 1982

OBJET : Zone Industrielle - Rue de l'Ile Macé -
Echange de terrain avec Monsieur NEAU.

EXPOSE -

Pour les besoins d'une station de relèvement des eaux usées à créer dans le quartier de la Haute-Ile, nous avons été amenés à prendre contact avec Monsieur NEAU, propriétaire d'une parcelle située à l'angle des rues de l'Ile Macé et des Chevaliers dans la Zone Industrielle de REZE.

Monsieur NEAU nous a fait part de son accord pour une transaction qui porterait sur l'échange d'une parcelle de 192 m² qu'il possède rue des Chevaliers et cadastrée section AM, n° 12 et 13 contre un terrain communal de 99 m² jouxtant la propriété NEAU au Sud et le versement d'une soulte de 6 510 Francs.

Compte tenu de la nécessité et l'urgence de réaliser une station de relèvement dans ce quartier de la Commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'échange de terrains envisagé sur les bases précitées

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

VU le Code des Communes,

VU les études d'assainissement concernant le quartier de la Haute-Ile,

VU le projet d'échange de terrains ayant reçu l'accord de M. NEAU,

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence de réaliser une station de relèvement dans le secteur de la Haute Ile,

.../...

DELIBERE - A l'unanimité,

1°) Donne son accord sur l'échange à intervenir avec Monsieur NEAU, conformément au plan ci-joint :

- cession par Monsieur NEAU d'une parcelle de 192 m² cadastrée section AM, n° 12 p et 13 p.
- cession par la Commune d'une parcelle de 99 m² (références cadastrales en cours) et versement d'une soulte d'un montant de 6 510 Francs.

2°) Précise que les frais liés à la régularisation de cette opération seront pris en charge par la Commune.

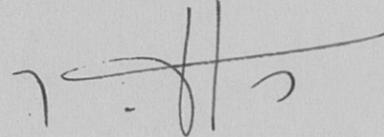
3°) Sollicite l'utilité publique pour cette opération.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes et documents relatifs à la régularisation de cette opération.

5°) Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits existant au B.P. 82 chapitre 901.101/2103 : acquisition de terrains pour alignement de voirie.

REZE, le 21 Avril 1982,

Signé : J. FLOCH.





et ont signé les membres présents :



